

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDICTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INGRES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
1 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

LE SCANDALE DE L'ASILE DE BRON

L'OCTROI

Assurément s'il existe un impôt vexatoire, impopulaire et mal équilibré, c'est l'octroi. Il serait fastidieux d'énumérer une fois de plus toutes les raisons qui militent pour la suppression de cette taxe et son remplacement par une autre, — n'importe laquelle. L'impôt de consommation — par cela même que le plus pauvre a exactement les mêmes besoins que le plus riche, et que, par conséquent, cet impôt grève presque aussi lourdement la bourse de l'ouvrier que celle de son opulent patron, — constitue pour le premier une charge énorme, pour le second une charge insignifiante.

Ajoutez à cela des pratiques administratives qui, par exemple, grèvent aussi lourdement une bouteille de vin à dix sous qu'une bouteille de château-lafitte à vingt francs, — et vous conclurez que l'impôt indirect que par dérision on appelle « facultatif » est d'abord le plus obligatoire de tous — attendu qu'il faut manger et boire pour vivre, même pour vivre mal — et ensuite le plus disproportionné aux moyens pécuniaires des consommateurs.

C'est donc par un sentiment de parfaite équité et dans un désir d'excellente réforme qu'hier onze conseillers ont demandé à leurs collègues la suppression de l'octroi. Seulement, en toutes choses, il y a la théorie et la pratique. La théorie, c'est de dire : l'impôt indirect est déplorable, il faut le remplacer par un autre. La pratique, c'est d'ajouter : voici par quoi nous proposons de le remplacer.

Je n'ai pas vu qu'hier, au conseil municipal, on ait indiqué par quoi on remplacerait le produit de la taxe de l'octroi — et par suite, comment on retrouverait les onze millions qu'elle rapporte à la ville de Lyon.

Ces onze millions nous sont nécessaires pour boucler notre budget. A-t-on indiqué quelle taxe acceptée soit par la population, soit par l'Etat, produirait cette somme considérable?

Des centimes additionnels frapperaient d'une façon abusive d'autres contribuables tout aussi intéressants que ceux dont on essaye de dégrever le petit budget quotidien. Des taxes établies sur n'importe quelle source de richesse ne peuvent être appliquées que par mesure générale et législative. A-t-on seulement pensé à cette difficulté presque insurmontable jusqu'au moment où le parlement aura accompli, selon sa promesse, le dégrèvement des vins : a-t-on pensé à la façon dont on s'y prendrait pour supprimer l'octroi municipal pendant que l'administration des droits réunis continuerait à exercer, à Lyon comme ailleurs, ses taxes générales?

Il faut donc — sans passion et sans embolement — reconnaître que si la suppression de l'octroi est un des desiderata les plus légitimes et les plus pressants de la démocratie, cette suppression ne peut avoir lieu du jour au lendemain — surtout quand il n'y a personne pour indiquer exactement le moyen — pratique également — de remplacer cette recette du jour au lendemain.

Nous nous rappelons ce qui s'est passé

en 1871 quand, dans un moment d'enthousiasme, on a supprimé l'octroi. Les moyens qu'on pensait alors avoir trouvés pour se procurer les dix millions qui, de ce chef, manquaient au budget de la ville, n'ont pu être réalisés. Les contribuables se sont refusés à payer des taxes dont le premier défaut était d'être illégaux — et il en est résulté finalement un emprunt onéreux qui nous a d'autant appauvris en capital et en lourds intérêts à payer.

La loi est la loi. Quand elle est mal faite on la change, mais toujours par des moyens légaux. Sans cela on se heurte à des impossibilités insurmontables et il en serait aujourd'hui comme en 1871 si, par un sentiment plus généreux que raisonné, la majorité du conseil avait suivi dans leur entreprise les onze conseillers qui ont proposé hier de refuser le vote de l'octroi.

C'est par la Chambre et par la Chambre seulement que la réforme peut se faire, c'est affaire à nos conseillers d'émettre des vœux en ce sens — mais c'est affaire à nos députés seulement de permettre à nos conseillers de procéder pratiquement et légalement à la grande réforme que nous attendons et que nous désirons tous.

Et ici, je dois aussi faire un reproche à nos amis qui, après l'échec de leur proposition, ont quitté la salle des séances, non comme des administrateurs ayant à cœur de remplir entièrement leur mandat, — mais plutôt comme des mauvais joueurs qui, après la perte d'un coup, abandonnent la partie en disant : Je ne joue plus.

La majorité était contre eux. Il fallait s'incliner, mais non lever la séance. C'est tout naturel que la majorité ait raison contre la minorité. Cette dernière doit subir la loi du plus grand nombre, en se disant que son tour viendra quand elle sera elle-même devenue majorité. Mais, en attendant, elle a un autre devoir à remplir qu'à faire de l'abstention.

Elle doit, jusqu'au bout, veiller aux intérêts de ceux qu'elle représente; et dans le cas qui nous occupe, elle aurait mieux servi ses électeurs en combattant pied à pied pour certains dégrèvements, en essayant de faire diminuer telles taxes frappant plus durement le peuple, en obtenant que tel impôt fût reporté sur tel objet à l'usage de la classe riche; — elle eût fait de la plus démocratique besogne en agissant ainsi qu'en se retirant sous sa tente, comme Achille — et comme les enfants boudeurs.

Telle est l'opinion que j'exprime en toute indépendance et que j'estime être cette vérité qu'on doit à ses amis plus encore qu'à ses adversaires, très heureux si j'avais pu les ramener à une meilleure appréciation de leur rôle — et des services que nous attendons de leur intelligence, de leur sens pratique et de leur dévouement à la cause populaire.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

L'Echo de Lyon a mentionné hier le vœu que M. Déroulède a réussi à faire adopter par le conseil général de la Charente. Il s'agit, rappelons-le en deux

mots, — d'ailleurs ce n'est pas la première fois que M. Déroulède en parle — d'interdire aux députés, aux sénateurs aussi, de voter, comme cela se pratique actuellement, les uns pour les autres.

Le vote personnel!... Ah! le vote personnel! nous connaissons ça!... Comme on ne pourrait songer à attacher députés et sénateurs à leurs bancs, au moyen de petites chaînettes, comme on attache les gobelets et les couverts dans les gargotes où la délicatesse des consommateurs est suspectée, l'obligation du vote personnel aurait cette simple conséquence de faire prononcer par le hasard seul les décisions qui, actuellement, émanent de la volonté des membres du Parlement. Par le hasard? Eh! oui, sans doute par le hasard.

Vous admettez bien que les six cents membres de la Chambre ne peuvent que rarement se trouver tous ensemble à leur poste. Les gradins ne sont jamais qu'incomplètement garnis. Tantôt il y a plus de monde à droite, tantôt il y a plus de monde à gauche. Ça dépend du hasard. Et vous voyez tout de suite quel merveilleux parti on pourrait, avec le système de M. Déroulède, tirer de ce hasard. Les droitières, plus nombreux aujourd'hui, feraient voter l'abrogation des lois scolaires et militaires; demain l'extrême gauche, se trouvant en majorité, fera adopter la dénonciation du Concordat. Ce sera très drôle et on n'aura pas le temps de s'ennuier.

Faut-il traiter la question sérieusement? Nous l'avons déjà fait bien des fois; bien des fois nous avons démontré l'injustice flagrante, l'insigne absurdité qu'il y aurait à empêcher de prendre part à un vote un député dont le discours viendrait de déterminer ce vote parce que, au moment où les urnes seraient en train de circuler, il serait, lui, en train de changer de gilet de flanelle. Voyons! se figure-t-on — je vais prendre un exemple parmi les amis intimes de M. Déroulède, pour faire plaisir à M. Déroulède — se figure-t-on M. Naquet empêché de prendre part au vote de la loi sur le divorce parce qu'un rhume de cerveau l'aurait empêché de se rendre au palais législatif? — Non; la proposition, le vœu de M. Déroulède ne supporte pas la discussion. Mais que voulez-vous y faire? M. Déroulède est un homme à idées fixes; il faut toujours qu'il ait un dada entre les jambes; celui-ci n'est pas le plus dangereux qu'il ait enfourché.

JEAN-CLAUDE.

AUJOURD HUI :

Le Choléra. Catastrophe dans une Mine. Un Drame dans un puits. Emeute en Russie. — Trois cents victimes.

DEPECHEES PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

A L'ÉLYSÉE

Paris, 26 août. Ce matin, le préfet de la Vienne, accompagné de MM. Couteau, Salomon et Théard, sénateurs, et de M. Nivert, député de la Vienne, a présenté au chef de l'Etat MM. Arren, maire de Poitiers, Maisony, premier adjoint de Châtelleraut, et les conseillers municipaux des villes du département de la Vienne, chargés d'inviter M. Carnot à visiter leurs villes quand il ira assister à la re-

vue qui clôturera les grandes manœuvres des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> corps. M. Carnot les a retenus à déjeuner.

M. CARNOT A AIX-LES-BAINS

La Gazette piémontaise publie une dépêche affirmant qu'une entrevue aurait lieu prochainement, à Aix-les-Bains, entre M. Carnot, M. de Giers et le roi de Grèce. M. Carnot, allant à Chambéry, s'arrêterait à Aix. Le président de la République serait accompagné par MM. Loubet et Ribot. La présence du roi Georges n'aurait d'autre but que de diminuer en apparence l'importance de cette entrevue.

VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le conseil général de la Haute-Garonne a émis un vœu réclamant le vote du projet de loi relatif à la réforme générale de l'impôt. Celui du Calvados a demandé la suppression des prestations et un impôt de 10 fr. sur les vélocipèdes. Celui du Gers demande la suppression du permis de chasse, le relèvement général des terres et l'établissement d'une caisse de retraite pour les travailleurs de la terre.

UN EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS

Le Courrier du Soir annonce que le prochain emprunt municipal de Paris sera émis au mois de novembre. Actuellement, les bureaux de l'Hôtel de Ville examinent quel type d'obligation il conviendrait de choisir.

LES TRAPPISTES

Des délégués de toutes les Trappes se réuniront à Rome le 1<sup>er</sup> octobre prochain, au séminaire français, pour tenir une sorte de congrès. Le but de la réunion est important.

Jusqu'à présent, les trappistes de chaque pays étaient indépendants et régis par un supérieur général de leur nation. Ils veulent changer cela et essayer de donner à toutes ces trappes une direction unique en nommant un général qui aura la direction de l'ordre entier.

Les délégués seront plus de soixante.

LES EFFETS DU BILL MAC-KINLEY

Londres, 26 août. L'importante maison de tissus Salt et Cie, fabricants de velours et de coton, à Bradford, a convoqué ses actionnaires à une réunion pour liquider ses affaires. On espère que si l'actif est réalisé avec soin, il dépassera le passif.

Cette maison a employé plusieurs milliers d'ouvriers. On croit que cette liquidation forcée est le résultat de l'application du tarif Mac-Kinley.

L'EXCLUSION DE M. LABOUCHÈRE

Un meeting tenu sous la présidence du lord-maire a été tenu hier à Northampton pour protester contre l'exclusion de M. Labouchère du cabinet gladstonien. On sait que M. Labouchère représente Northampton à la Chambre des communes. Le meeting s'est terminé au milieu de la plus grande confusion. On s'est battu, un certain nombre de vitres ont été brisées.

DANS L'OUGANDA

Mombaza, 26 août. Le capitaine Lugard, venant de l'Ouganda, est arrivé dans le Kinyhu, à environ 150 milles à l'est du lac Victoria, où il a rencontré le capitaine Macdonald, l'officier qui lord Salisbury avait chargé de faire une enquête impartiale sur les affaires de l'Ouganda. Les deux officiers retourneront à la Côte.

L'ordre règne dans l'Ouganda.

LA RÉÉLECTION DE SIR JOHN MORLEY

Newcastle, 26 août. Le vote pour la réélection de sir John Morley s'est terminé hier à neuf heures du soir, 24,051 électeurs y ont pris part, soit 535 de plus que dans l'élection précédente. Les rues avoisinant les salles de vote étaient envahies par une foule compacte. On n'a pas voulu procéder au dépouillement cette nuit, de crainte de bagarres dans l'obscurité, car la surexcitation est à son comble. On ne

connaîtra les résultats qu'aujourd'hui vers midi.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE ALLEMANDE

Berlin, 26 août. La Norddeutsche confirme que l'empereur a approuvé le projet de la nouvelle loi militaire qui n'introduira pas le service de deux ans, mais réduira sensiblement la durée du service de l'infanterie. Les caractères essentiels du projet sont le renforcement des réserves et le rajeunissement de l'armée de campagne.

Nouvelles Militaires

Paris, 26 août. Le successeur désigné du général Fay au commandement du 11<sup>e</sup> corps d'armée sera le général Vosseur, commandant de la 30<sup>e</sup> division d'infanterie. Le général Ripp, chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris, sera nommé divisionnaire en remplacement de M. le général Vosseur. Ces deux nominations seront faites dans les derniers jours de septembre.

Par ordre du général commandant le 3<sup>e</sup> corps d'armée, les réservistes du 119<sup>e</sup> régiment d'infanterie résidant au Havre, à Sainte-Adresse, à Saucy, à Biéville et à Gravelle-Sainte-Honorine, qui le 22 août avaient été renvoyés dans leurs foyers avec ordre de se présenter de nouveau au corps le 30 pour partir en manœuvres, sont définitivement maintenus dans leurs foyers et leur période d'instruction est considérée comme terminée.

De grandes manœuvres mettant seize mille hommes en mouvement auront lieu en Algérie du 26 septembre au 10 octobre. Les deux divisions d'Alger et de Constantine opéreront l'une contre l'autre sans programme déterminé, mais de manière à se rencontrer vers les Bords-de-Fer.

Le général Dufaure du Bessol, commandant le 19<sup>e</sup> corps, passera la revue de toutes les troupes dans le plaine de la Medjana, au nord de Bou-Arredj.

M. le général Caillot, inspecteur général de l'école de Saint-Cyr, a arrêté ce matin la liste définitive de classement des élèves de la promotion 1891.

M. de Freycinet a décidé que cette année, en raison des événements du Dahomey, le nombre des officiers pouvant opter pour l'infanterie de marine ne sera pas limité. Les demandes peuvent être, dès maintenant, adressées au ministre de la guerre.

La promotion au grade de divisionnaire, qui coïncidera avec le 28 septembre, comprendra assure-t-on, la nomination des généraux Chaoiné et Riffe.

D'autre part, la nomination du général Renault-Morlière au grade de divisionnaire ne sera soumise que le 12 septembre à la signature du chef de l'Etat.

INCIDENT FRANCO-AMÉRICAIN

Le Drapeau français insulté

Washington, 26 août. Des négociations diplomatiques sont engagées en ce moment à Washington, au sujet d'un incident qui s'est passé il y a déjà près de deux mois. Un de nos compatriotes qui réside dans une petite ville de Pensylvanie avait arboré sur sa maison, le jour de la fête de l'indépendance, un drapeau français à côté d'un drapeau américain.

Or, il paraît que cet hommage rendu en même temps aux Etats-Unis et à la France a offensé les voisins allemands et d'origine allemande de notre compatriote. Ceux-ci sont allés se plaindre à un constable, qui, de sa propre autorité, a enlevé le drapeau et l'a jeté aux mécontents qui l'ont mis en pièces et foulé aux pieds.

Prévenu, M. Patenôtre a immédiatement demandé réparation au gouvernement de Washington. Mais celui-ci a essayé de traiter l'affaire à la légère, comme une simple querelle locale.

Bien entendu, M. Patenôtre ne s'en est pas tenu là et il a renouvelé énergiquement sa demande de réparation.

On ignore encore la décision du gouvernement américain. Pendant que la Prusse se préparait à la

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 27 Août

21

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE DE L'OMBRE

Si Philippe allait se fâcher, et se trouver froissé de cette précaution non dissimulée, prise contre lui? Mais bientôt elle se rassurait, désintéressé et grand seigneur comme il l'était, ce n'était guère à craindre.

La plus cruelle des déceptions l'attendait à l'hôtel de Messine. Dans les massifs de la Roche-Morte, lorsqu'elle avait parlé à Philippe de ce que son frère voulait faire pour elle, si Claire lui avait annoncé une pension de cent mille francs, acculé par ses créanciers ainsi qu'il l'était, obligé de vivre d'expéditions comme il le faisait, M. de Roquebrune eût à coup sûr accepté cette

planche de salut qui se dressait devant lui. Mais c'étaient trois millions dont elle avait parlé.

Trois millions, dont il serait le maître unique et absolu, avec l'horizon de fêtes, de plaisirs et de liberté que cette somme énorme comportait avec elle.

Aussitôt, lorsque, acculée dans ses derniers retranchements, M<sup>me</sup> de Mondragon dut lui donner à lire l'acte que lui avait remis M. de Cypières, blêmit-il de fureur et de rage.

— C'est ça que vous appelez la générosité de votre frère? dit-il, les dents crochétées, et lui-même tout vibrant de colère. Une rente insaisissable et incalculable, et viagère encore... c'est-à-dire qui s'éteindra avec vous? Et moi, alors, que deviendrai-je?...

Aux premiers mots Claire avait courbé la tête, humiliée jusqu'au moelles, sentant son cœur se briser sous les affres mortelles d'une appréhension folle. Impitoyable, le duc continua :

— Oh! non, par exemple, j'ai été assez dupe comme ça dans ma vie... Rien de fait, ma belle. Je reprends ma liberté et je vous rends la vôtre.

— Philippe, murmura enfin la malheureuse, je vous en conjure, épargnez-moi!

— Vous épargner lorsque vous vous associez à la plus grave injure qu'un homme tel que moi puisse recevoir? Et est-il, en effet, possible de dire plus catégoriquement à quelqu'un : Vous êtes un dissipateur, un imbécile, un malhonnête homme même, puisque je vous crois capable de manger un bien ne vous appartenant pas, celui de votre femme!

A ces paroles qui résumaient si bien l'opinion qu'Horace avait en réalité sur le compte de M. de Roquebrune, Claire rougit violemment.

Cependant, elle se redressa, et protesta de toutes ses forces.

— Vous vous trompez, dit-elle. Ce n'est pas contre vous que M. de Cypières a pris cette injurieuse précaution.

— Contre qui donc, s'il vous plaît? — Mais contre moi, et surtout contre le passé. Oubliez-vous la première catastrophe de ma vie?... Elle a été terrible, savez-vous, et bien faite pour impressionner un homme du caractère d'Horace!...

— Je ne suis pas un vicomte de Mondragon, moi; et je veux être le maître dans ma maison.

— Soit. La défection de M. de Cypières lui passera, et si nous lui donnons quelque garantie dans les commencements, par votre existence luxueuse mais raisonnable, il nous assurera le capital de cette rente, j'en suis sûre.

— C'est-à-dire que pour atteindre ce but, d'avoir mon avenir ou celui de mes enfants certain, je devrai me mettre en tutelle... Je ne serai point libre. Je faire ce qu'il me plaira, de diriger ma vie à ma guise, sans qu'un monsieur, qui n'a ni mes goûts, ni ma manière de voir, vienne y mettre son veto?...

— Oh! non, mille fois non. Rien ne me fera accepter cette servitude-là... J'ai passé l'âge d'aller à l'école et d'écouter des sermons... Et persuadé que la vicomtesse, aiguillonnée par sa passion, obtiendrait de son frère les fameux millions qu'il convoitait, rien, ni larmes, ni raisonnements,

ni prières, ne purent faire sortir Philippe de son ultimatum.

Très raide, car il était très décidé, il se cantonna dans sa dignité, soi-disant outragé, et ne cessa de répéter :

— Que votre frère aie confiance en moi, qu'il me traite en homme d'honneur, et vous serez duchesse. Sans cela rien de fait entre nous...

Comme une folle, madame de Mondragon s'enferma à l'hôtel de Cypières. Avant de repartir pour la Roche-Morte, elle voulait encore essayer de fléchir celui dont elle était si ardemment éprise.

Mais toutes ses tentatives échouèrent. Philippe, pour toute réponse, haussa les épaules, ou bien du bord de ses fines lèvres dédaigneuses, il laissait tomber des paroles dans le genre de celles-ci :

— Et croyez-vous, avec mon nom, mes alliances, et un peu ma personne, que les héritières me manquent? — Et vive Dieu! on m'en offre tous les jours.

Encore cette semaine. Une fille d'épicière, soit... Mais le pavillon ne couvrait-il pas la marchandise?... Et, après tout, dix millions, car c'est dix millions qu'elle m'apporterait celle-là, valent bien des sacrifices...

— C'était un atroce mensonge... On ne lui offrait rien, ni personne... Mais Claire se laissait prendre à cette ruse comme l'alouette à la glue, et, folle de jalousie, elle rentrait chez elle, l'œil ardent, la lèvre frémissante, se disant :

— Comment, comment réussir? La nuit, elle ne fermait pas l'œil; le jour, elle passait tout le temps qu'elle

n'employait pas à flirter avec Philippe, seule dans sa chambre somptueuse, enfoncée au fond d'une bergère, les traits figés dans une expression dure, presque effrayante; son front volontaire coupé en deux par la ride des grandes réflexions.

VI

Pauvre Fille!

Enfin la vicomtesse de Mondragon se décida à revenir en Gascogne.

Deux mois devaient s'écouler jusqu'au mariage de son frère et, dans deux mois, étant donné son intelligence, l'influence qu'elle avait sur M. de Cypières, et la nature inquiète de celui-ci, on pouvait peut-être tenter bien des choses.

Depuis quelques jours le temps à Paris s'était mis à la pluie, quoiqu'on fût à peine à la fin de l'automne; il faisait froid, avec une humidité persistante qui glaçait jusqu'à la moelle des os.

Claire, qui avait quitté la Roche-Morte avec des vêtements légers, dut, avant de partir, se précautionner d'un manteau de voyage plus chaud.

Le commandant dans la maison de couture à la mode où elle s'habillait d'habitude, il n'y fallait pas songer, le temps lui manquait pour cela; car maintenant elle avait hâte de revoir son frère, de le convaincre, de réussir enfin.

Toute préoccupée, après une journée de réflexions encore plus douloureuses qu'à l'ordinaire, la vicomtesse se rendit au Bon Marché, dont les magasins étaient à deux pas de l'hôtel de Cypières.

La nuit tombait; en même temps qu'elle, la frolet presque, une jeune

CHRONIQUE MILITAIRE

Les conférences de Grenoble. — Loyauté dans la guerre. — Droits de l'humanité. — La guerre qui rapporte et celle qui ne rapporte pas. — Soyons vainqueurs, c'est le principal.

Dans un livre qui vient de paraître, M. Pillet, professeur de droit à la Faculté de Grenoble, livre au public les conférences qu'il a faites sur les Droits de la guerre pendant l'année 1891 1892 aux officiers de la garnison de Grenoble. Dans ces conférences l'éminent professeur examine successivement les caractères de la guerre dans les temps anciens et modernes, les usages employés pour la prévenir et la déclarer, les conditions faites aux belligérants, aux prisonniers, aux neutres, aux alliés, aux blessés et aux malades, ainsi que les règles qui doivent être suivies pour assurer la loyauté de la lutte et la sauvegarde des droits de l'humanité.

M. Pillet s'est appuyé, naturellement, sur les auteurs qui ont écrit selon ses vues personnelles — c'est trop logique pour qu'on puisse lui en faire le reproche — et c'est ainsi qu'il fait défiler sous nos yeux Cicéron, Grotius, Leibnitz, Kant, Rousseau, de Saint-Pierre, Vattel, etc... Mais, en vertu du dictionnaire populaire « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son », il eût peut-être été instructif de dire ce que pensent d'autres esprits autorisés tels que Xénophon, Cambyse, Folard, Frédéric II, Cromwell, Napoléon et tant d'autres qui ont employé les ruses de guerre ou ont écrit sur ce moyen de guerre. C'est, d'ailleurs, un des points que nous retiendrons de la savante dissertation du conférencier de Grenoble.

« Les règles qui doivent être suivies par les nations civilisées, autant pour assurer la loyauté de la lutte que pour sauvegarder les droits imprescriptibles de l'humanité. » Les droits de l'humanité! C'est très beau en théorie; mais en pratique, que d'accrocs on y a faits et qu'on sera obligé d'y faire encore!...

Est-ce qu'on respecte les droits de l'humanité quand on bombarde une ville et que les obus vont tuer, à l'intérieur des maisons, des vieillards, des femmes, des enfants? Il faudrait alors supprimer des droits de la guerre le siège des places fortes, parce que celui-ci entraîne obligatoirement au bombardement. Le général badois qui dirigeait le siège de Strasbourg en 1870 n'a-t-il pas refusé de laisser sortir de la ville une partie de la population civile, sous prétexte que la présence de non belligérants dans l'enceinte amènerait probablement une reddition plus prompte de la place? Et il disait, ce général, que « plus tôt Strasbourg se rendrait, moins le siège ferait de victimes de part et d'autre. » C'est atroce, sans doute, de compter sur l'événement des femmes et enfants pour amollir l'énergie de la défense, mais c'est dans les lois de la guerre, et le général badois n'a pas forfait à l'honneur, bien que nous ayons été les victimes de son impitoyable logique.

« Le monde, a dit M. Farrer, doit au moins aux Allemands de lui avoir montré la guerre sous son vrai jour, en la ramenant du domaine du roman où on la couvrait de brillantes couleurs et de l'éclat des nobles actions, à la région du jugement sain où le soldat, le voleur et l'assassin peuvent à peine être distingués. » Le tableau est chargé — inutile de le démontrer — mais il est certain que l'Allemand n'entend pas la guerre et ne l'a pas faite comme nous la comprenons et l'avons faite. Entre nous et eux, il y avait la différence qu'il y a entre la parole de Frédéric II : « Il faut que la guerre rapporte » et celle de Louis XV : « La France est assez riche pour payer sa gloire ».

Pendant que la Prusse se préparait à la

page 22

page 23

page 24

page 25

page 26

page 27

page 28

page 29

page 30

page 31

page 32

page 33

page 34

page 35

page 36

page 37

page 38

page 39

(A suivre)

guerre pour les bénéfices qu'elles rapporte au vainqueur, la France la faisait chevaleresquement, la plupart du temps pour le compte des autres. On voit ce que cela nous a rapporté... Ce rôle de dupes, sommes-nous décidés à le jouer encore? Non, mille fois non; la guerre sera ce qu'elle pourra, au couteau s'il le faut, mais tout en respectant le droit des gens, tout en faisant la part de ce que le sentiment humain exige, il ne nous convient plus d'être plus mousquetaires que les autres.

La loyauté dans la lutte, cela s'explique en théorie; cela ne s'applique dans la pratique que lorsqu'il est nécessaire de s'en prévaloir vis à vis de son adversaire ou de ses névroses. L'histoire nous apprend que la Russie, joue un rôle important au cours des opérations militaires: propagation de fausses nouvelles, prisonniers, déserteurs, parlementaires envoyés chez l'ennemi pour y répandre des renseignements faux ou y voir quelque chose sous le couvert du drapeau parlementaire; faux ou doubles espions qu'on fait agir de part et d'autre: tout cela est d'un usage courant et, si vous comparez ces ruses comme atteintes à la loyauté de la lutte, il n'y a plus qu'à déployer ses bataillons, ses escadrons, ses batteries dans une vaste plaine et à se tirer mutuellement dessus jusqu'à ce que l'une des parties lâche pied.

Nous l'avons faite, cette guerre-là: en Crimée, où les Russes ont rivalisé de loyauté avec nous; en Italie, où les Autrichiens, chevaleresques eux aussi, n'ont pas opposé la ruse — qui n'est pas dans leur caractère — à la loyauté de notre manière de faire la guerre. Mais les Prussiens nous ont montré, en 1870, ce qu'est la guerre moderne — cette guerre que Napoléon avait faite aussi — et ce qu'elle rapporte lorsqu'elle est bien conduite. Cette leçon est trop récente pour qu'elle soit oubliée et, à l'occasion on s'en servira.

En définitive, de la loyauté dans la lutte, des droits imprescriptibles de l'humanité, il faut en prendre et en laisser: le principal est de sortir vainqueur. A présent, si, après la victoire, nous apprenons que quelque accroc a été fait à ces beaux principes, nous jurons à nos guerriers que leurs écartés seront couverts par notre patriotique indulgence!... L.

Une juste Réclamation

Paris, 26 août. Le ministre de l'instruction publique va recevoir — s'il ne l'a pas reçue — une pétition qui mérite de retenir sa bienveillante attention: une centaine de collègues communaux demandent qu'une pension de retraite proportionnée aux retenues subies par le défunt, soit assurée aux veuves et aux orphelins des professeurs morts avant l'âge de soixante ans.

Actuellement, ces fonctionnaires ont droit à la retraite après trente ans de services et soixante ans d'âge. S'ils meurent après avoir satisfait à cette double obligation, leur veuve touche le tiers de la pension qui leur était servie. Mais s'ils succombent à cinquante-neuf ans, femmes et enfants sont livrés à la misère. M. Léon Bourgeois se rend bien compte, nous en sommes certains, de la révolte injuste de la loi. Mais il ne dispose pas de ressources indispensables à une réforme dont il reconnaît le premier, sans doute, la nécessité. Il doit le demander au Parlement, qui peut trouver des recettes correspondantes en diminuant ou en supprimant des crédits inférieurs, mais en ne les faisant pas.

LE CHOLÉRA

A PARIS. Paris, 26 août. Le chiffre des admissions constaté hier à Paris, tant à l'hôpital Saint-Louis qu'au bastion affecté aux cholériques est de quinze. Sur ce nombre de cas, un des plus forts qu'on ait eus à constater jusqu'à ce jour, trois décès seulement se sont produits. D'autre part, le *Matin* dit qu'il a fait une enquête dans les permanence médicales des divers arrondissements de Paris, et il en résulte que nulle part le choléra n'a été constaté. Quelques cas de diarrhée cholérique et infantile ont été observés, mais le mal n'offre aucun des symptômes caractéristiques du choléra.

Le conseil d'hygiène de la Seine vient de faire tirer, aux frais de la ville de Paris, cent mille exemplaires d'une brochure contenant des instructions sur la prophylaxie des maladies contagieuses et destinée à être distribuée dans toutes les maisons de Paris. Cette mesure est spécialement prise en prévision d'une invasion possible du choléra.

EN ANGLETERRE. Londres, 26 août. Les journaux annoncent que le comte Esterhazy, attaché militaire de Prusse à Londres, est atteint de choléra nostras. Le conseil de gouvernement local a adressé hier, aux autorités sanitaires de Londres, une longue circulaire pour les prévenir de ce qu'elles auraient à faire en cas d'épidémie cholérique.

EN SUÈDE ET NORVÈGE. Stockholm, 26 août. Les autorités suédoises ont déclaré les ports français contaminés par le choléra, de la frontière de Belgique à Brest. Christiania, 26 août. Le gouvernement déclare suspects tous les ports français de la Manche.

ALLEMAGNE. Londres, 26 août. On télégraphie de Berlin au *Standard* que les rapides progrès de l'épidémie de Hambourg sont dus à la mauvaise qualité de l'eau distribuée aux habitants. On télégraphie de Vienne au même journal que deux personnes sont mortes hier du choléra.

Hambourg, 26 août. Le professeur Koch est reparti hier soir pour Berlin. Dans la journée, il avait, de concert avec les commissaires sanitaires, arrêté une série de mesures complémentaires pour empêcher la propagation du choléra.

Le docteur Koch est d'avis que l'épidémie semblerait avoir été importée de Russie et non de France, comme on le supposait. La ville garde son aspect ordinaire. La circulation dans les rues est la même. Les cas de maladie ne se sont, d'ailleurs, guère produits que parmi la classe nécessiteuse, notamment parmi les ouvriers du port. Hier soir, le temps était plus frais. Le conseiller médical Rath pense qu'avec cette température, l'épidémie doit bientôt disparaître.

Hambourg, 26 août. On annonce officiellement que 188 personnes en tout ont été atteintes du choléra mercredi et qu'il y a eu 32 décès. Jeudi, jusqu'à midi, 90 personnes sont tombées malades et 41 sont mortes. Il y a eu hier 8 décès à Altona.

Berlin, 26 août. Les télégrammes officiels sont très sobres de détails sur l'épidémie de choléra à Hambourg afin de ne pas alarmer la population berlinoise. Les décès suspects survenus hier à Berlin n'ont pas été, jusqu'à présent, reconnus comme ayant été causés par le choléra asiatique.

A Berlin, Potsdam, Spandau, quelques malades suspects ont été isolés. Sans trop s'attacher aux chiffres dont l'authenticité est douteuse, il est certain cependant que l'épidémie a augmenté.

A Hambourg les dépôts mortuaires sont pleins. Il est difficile de trouver des voitures et du personnel pour le transport des cadavres cholériques. Les hôpitaux regorgent de malades, les écoles sont fermées, les réjouissances publiques sont interdites, les relations téléphoniques entre les bourses d'Hambourg et de Berlin sont suspendues.

On sait maintenant que le choléra sévit à Hambourg depuis quinze jours; non seulement les autorités ont caché la situation, mais, en plus, ils n'ont pris aucune précaution pour enrayer le fléau. A Berlin la chaleur diminue. Un fort orage vient d'éclater.

Berlin, 26 août. Suivant une dépêche publiée par la *Gazette de Voss*, le docteur Koch a télégraphié que le choléra progresse à Hambourg. Le nombre des malades dépasse 800. Les évaluations du nombre des morts varient entre 160 et 300.

AUX ÉTATS-UNIS. Londres, 26 août. On télégraphie de Philadelphie au *Times*: Tous les vapeurs arrivant aux États-Unis et provenant des endroits contaminés sont rigoureusement examinés et mis en quarantaine.

Dépêches Diverses

Paris, 26 août. UNE INFORMATION ANGLAISE. Les journaux allemands et anglais se montrant généralement assez dédaigneux pour la presse française en faisant souvent bien haut l'éloge de la sûreté de leurs observations, il est de bonne guerre de les prendre, le cas échéant, en flagrant délit d'imagination et de balourdise.

Nous avions déjà, comme gaffe classique, la phrase lapidaire de la *Gazette de Cologne*: « Monsieur Corbillard marchait en tête du cortège... » C'est aujourd'hui le *Pearson's Weekly* (250,000 exemplaires) qui nous donne de Londres ce renseignement stupéfiant: « M. Delbler, le bourreau parisien, vient de prendre sa retraite après avoir exécuté deux cents criminels. Dans l'exercice de sa profession, M. de Paris a réalisé une fortune de 25,000 livres sterling — soit 625,000 francs. — En outre, le gouvernement français lui assure une pension viagère... »

Après celle-là... on peut pousser le défilé! Un pauvre fou s'est présenté hier à l'Élysée demandant à parler à Carnot. Le fonctionnaire lui ayant barré le passage, le visiteur lui dit en haussant les épaules: « Vous ne savez pas, je le vois, à qui vous parlez. Ma puissance est égale à celle du président de la République. Je suis l'égal des rois et des empereurs. Laissez-moi passer. Il faut que je voie mon ami Carnot. J'ai d'importantes choses à lui dire. Je veux lui soumettre un appareil destructeur utilisable en temps de guerre. »

Cet aliéné a été écroué à l'infirmerie du dépôt. UNE GRÈVE DE VERRIERS. Châlons-sur-Marne, 26 août. Cent trente ouvriers de la verrerie Courcy se sont mis en grève pour protester contre le renvoi d'un de leurs camarades originaire de Fourmies.

VOL DE 300,000 FRANCS. Abbville, 26 août. Un vol de 300,000 francs vient d'être commis au préjudice de M. Flanrin, ancien magistrat. En l'absence de ce dernier, qui était allé passer la saison à Saint-Valéry-en-Caux, des cambrioleurs sont entrés nuitamment dans sa maison et ont mis à sac: titres, bijoux, armoire, tout a été volé. C'est M. Boivin, beau-frère de M. Flanrin, qui a découvert le vol en visitant l'immeuble, dont il avait la surveillance.

MORT ACCIDENTELLE. La Rochelle, 26 août. M. Leroy, lieutenant-colonel du 123<sup>e</sup> de ligne, s'est tué ce matin en nettoyant un revolver.

Mineurs Français et Belges

Liévin, 26 août. Hier soir, à neuf heures, une bande de mineurs a parcouru les cités ouvrières en criant: « A bas les Belges! » Des cartons ont été brisés à une vingtaine de maisons occupées par des Belges, dans les corons de Daubray et de Coince, et sur la place Daguerre.

Cette cité ouvrière qui se trouve au centre de Liévin, appartient à la compagnie des mines de Lens. Le procureur de la République de Béthune: M. Gest, lieutenant de gendarmerie, et M. Rodière, commissaire spécial, sont arrivés à Liévin vers dix heures. Ils ont commencé une enquête. M. Basly y est aussi, cherchant à calmer les esprits.

La gendarmerie, se croyant impuissante, vient de demander du renfort. On attend de la troupe. Toutefois, rien n'indique que des troubles se produisent, car on ne constate actuellement aucun attroupement.

LES MINEURS DE LENS. Lens, 26 août. Tous les mineurs travaillent aujourd'hui. La nuit a été calme. Crainte de nouveaux troubles. Lens, 26 août. On craint pour ce soir des troubles aux mines de Crocourt. La gendarmerie, aver-

tie, vient de prendre des mesures nécessaires pour empêcher les incidents qui sont produits à Liévin.

CATASTROPHE DANS UNE MINE

150 Mineurs ensevelis. Londres, 26 août. Une terrible catastrophe aurait eu lieu ce matin, près de Bridgend. La bouche d'un puits avait été obstruée, par suite d'un éboulement, 150 mineurs se trouveraient ensevelis.

Bridgend (pays de Galles), 26 août. L'explosion qui s'est produite ce matin, à 9 heures moins 10, a été formidable, elle a été entendue à 3 milles de distance. Le sinistre a eu lieu dans les houillères de Park-Slip, à Aberkantiig. La toiture, le ventilateur, les haies, les pannes, les poutres ont été projetés à une grande distance; les vitres de toutes les maisons du voisinage ont volé en éclats.

Les secours furent rapidement organisés, et on pensait pouvoir atteindre la galerie à 4 heures de l'après-midi. On n'a plus toutefois aucun espoir de trouver vivants les 143 mineurs ensevelis. On a pu retirer 2 hommes qui se trouvaient près de l'entrée du puits, l'un grièvement brûlé, l'autre à demi asphyxié.

Tout le pays est dans la consternation; les ateliers des environs sont fermés et les ouvriers sont tous sur les lieux de la catastrophe pour coopérer au sauvetage. On assiste à des scènes déchirantes.

Départements

RHONE. Tarare — Tribunal de commerce. — Les commerçants patentés ou associés en nom collectif, depuis cinq ans au moins, de la ville de Tarare, sont invités à se rendre à la mairie pour réclamer leur inscription sur la liste des électeurs appelés à prendre part à la nomination des membres du tribunal de commerce. Les électeurs qui rempliront, le 1<sup>er</sup> septembre, les conditions requises par la loi, seront compris sur cette liste. Les déclarations seront reçues de neuf heures à midi et de deux heures à six heures, au secrétariat de la mairie, tous les jours, le dimanche excepté. Les listes devant être closes incessamment, les électeurs ne doivent apporter aucun retard pour s'assurer de leur inscription, aucune réclamation n'étant admise après le 15 septembre.

Conseil fédéral. — Le conseil fédéral invite les syndicats réunis, apprêteurs, tisseurs, corps d'état du bâtiment, brodeurs, brodeuses, que la réunion générale annuelle des travailleurs syndiqués de la fédération tararienne, aura lieu aujourd'hui 27 courant, à huit heures précises du soir, salle de la nouvelle mairie.

Ordre du jour. — Situation financière; rapport de la commission du contrôle; rapport du conseil fédéral; proposition d'une révision partielle des statuts. Le livret servira de carte d'entrée.

L'Arbresle. — Parti ouvrier. — Les membres du groupe du Parti ouvrier de l'Arbresle sont priés d'assister à la réunion d'études sociales, qui aura lieu ce soir, samedi, 27 août.

Au cours de la dernière réunion, lecture a été donnée de la réponse que le conseil national du Parti ouvrier, adresse à une lettre du groupe de l'Arbresle. Les termes sympathiques autant qu'élogieux dans lesquels elle est conçue à l'égard de notre groupe et de ses travaux, nous font un honneur et une joie de la communiquer aux nombreux lecteurs de l'Écho de Lyon.

Cher Citoyen, Je vous accuse réception de votre lettre du 12 août et je vous remercie des renseignements qu'elle apporte au conseil national. Je les utiliserai pour le prochain « Socialiste ». C'est une véritable victoire qu'ont remportée vos élus socialistes en obtenant l'unanimité pour le conseil national. Les termes sympathiques autant qu'élogieux dans lesquels elle est conçue à l'égard de notre groupe et de ses travaux, nous font un honneur et une joie de la communiquer aux nombreux lecteurs de l'Écho de Lyon.

Si vous ne possédez pas les brochures du Parti, vous n'avez qu'un mot à dire, je me ferai une joie de mettre à votre disposition toutes celles dont vous voudrez.

Vos conseillers municipaux ont bien fait d'adhérer moralement au congrès de Saint-Ouen. Mais c'est à Marseille où le Parti ouvrier tiendra son congrès fin septembre, qu'il est nécessaire qu'ils se fassent représenter.

C'est là, en effet, que tous les élus, avec le programme de Lyon, auront à s'entendre pour la bonne et prompt application du programme. Veuillez, en attendant, agréer, cher citoyen, pour vous et pour tous les membres du Groupe ouvrier, mon salut fraternel.

Jules GUESDE. Nos chers concitoyens, membres du Groupe ouvrier de l'Arbresle se feront un point d'honneur de venir nombreux à ses réunions, de coopérer à ses travaux, de s'unir dans l'étude du problème social, de s'estimer davantage entre eux en se connaissant mieux, enfin, de justifier la confiance que le conseil national nous témoigne.

Au prix de notre bonne volonté et de nos efforts, nous assurerons les triomphes de notre cause de justice et de fraternité. Saint-Bonnet-le-Troncy. — Terrible accident. — Lundi dernier, dans la soirée, deux jeunes gens de Saint-Vincent-de-Rheims, les nommés Plasse et Lacaud, revenant ensemble d'une promenade en bicyclette sur la route de Meaux à Magny, lorsque tout à coup l'un d'eux, le sieur Plasse, à la suite d'une fautive manœuvre, fut précipité sous les roues de son véhicule avec une telle violence, qu'il resta sans mouvement au milieu de la route.

Lacaud, son camarade, qui le suivait de quelques pas en arrière, jeta à toute vitesse et n'ayant pas eu le temps de faire suivre une autre direction à sa bicyclette, alla heurter le malheureux garçon. Il roula lui-même à quelques pas de là, se faisant au bras d'assez graves contusions.

Malgré ses blessures, ce dernier put encore aller chercher du secours au village voisin, d'où accoururent plusieurs personnes qui s'efforcèrent de prodiguer les premiers soins à l'infortuné Plasse. Lacaud se contenta, après avoir vu que son camarade ne pouvait plus se remouvoir, de vouloir bien assister à la distribution solennelle des prix aux élèves de l'école laïque de garçons.

Tous les amis de l'enseignement laïque avaient tenu à assister à cette solennité scolaire. Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Fageardie, président de la délégation cantonale; Paulus, juge de paix; Joban, Cave, Passaguy, Novel, Boudet, Bernard, Palluel, le commandant Lhoste et le capitaine Morel, etc.

Divers récits et chants ont été exécutés avec entrain par les élèves. L'instituteur, M. Vermare a, dans une courte allocution, remercié le conseil municipal et M. Fageardie des dons nombreux faits par eux à l'école, — et les assistants du zèle et du dévouement qu'ils ont mis à répondre à son invitation.

M. Fageardie, après avoir remercié M. et Mme Vermare, de leur dévouement pour leur école, a, dans un langage ému, retracé les bienfaits de la République pour tous et, en particulier, pour la jeunesse, et fait ressortir la nécessité de s'instruire, afin de remplir avec intelligence ses devoirs et ses droits moraux et civiques. M. Besujolin a pris également la parole et dit qu'il était heureux de s'associer à ces fêtes de l'enfance et aux succès des élèves. Après la lecture du palmarès, chacun s'est retiré emportant le meilleur souvenir de cette fête de famille.

Belley. — Tombola. — Le tirage de la tombola au profit du concours musical, est définitivement fixé pour dimanche 28 août, à 2 heures, kiosque de la Promenade. Des billets sont encore en vente aujourd'hui et demain dans tous les bureaux de tabac et cafés de la localité.

Culoz. — Accident. — Un bien triste accident s'est produit, hier, près de la gare. Plusieurs jeunes enfants jouaient sur un tas de rails placés près de la voie ferrée. Tout à coup, une de ces barres de fer, violemment poussée par les éourdis, bascula et tomba sur l'un d'eux, le jeune Felisson, âgé de 8 ans.

Le pauvre petit, très sérieusement blessé, — on a vu une large plaie à la jambe, la extrémité du pied gauche broyée — fut relevé par les témoins de l'accident et transporté chez des parents où il reçut les soins d'un médecin de la localité. Son état est très grave, on craint qu'une amputation devienne nécessaire.

Dans la soirée, le blessé a été amené chez ses parents qui habitent Lyon. Belley. — Tombola. — Le tirage de la tombola au profit du concours musical, est définitivement fixé pour dimanche 28 août, à 2 heures, kiosque de la Promenade. Des billets sont encore en vente aujourd'hui et demain dans tous les bureaux de tabac et cafés de la localité.

Cette loterie a réuni plus de 450 lots d'une valeur d'au moins 5,000 francs; nous y voyons figurer notamment un paysage, tableau de M. Bidault, don de l'auteur; la « mort de Barras », bas relief par Maurice Perrier, don de l'auteur, et quantité d'autres objets artistiques ou utiles d'une grande valeur.

Les lots seront délivrés au siège de la tombola, Grande-Rue, chaque jour, de 2 à 3 heures, à partir de lundi prochain. Quant aux sociétés musicales de la région qui, toutes, possèdent de nombreux billets, elles s'adresseront à leurs commissaires du concours chargés de leur faire parvenir les lots.

L'excellente société musicale de Belley se fera entendre pendant le tirage de la tombola dans les meilleurs morceaux de son répertoire. En cas de mauvais temps, le tirage se fera dans la grande salle de réunion du groupe scolaire.

Vienna. — Cercle démocratique. — La commission administrative a décidé de célébrer, par une collation, la fête nationale du 23 septembre. Désireux de conserver à cette solennité un caractère tout intime et tout cordial, elle a résolu de n'y admettre que les membres du cercle, leurs femmes et leurs enfants.

Le prix de la collation est fixé à 1 fr. 75. Les enfants au dessous de 10 ans ne paieront pas. Prière de se faire inscrire jusqu'au dimanche 18 septembre inclus. Passé ce délai, la commission ne répond pas pour assurer le service. L'heure de la collation sera fixée ultérieurement.

On peut se faire inscrire dès aujourd'hui, chez M. Seguin, président, place de Gère, 2; chez M. Monin, trésorier, place de l'Afrique, 11, et au cercle démocratique. Saint-Symphorien-d'Ozon. — Les Vieux Joyeux. — Demain aura lieu une grande fête organisée par les « Vieux Joyeux », dans la petite ville de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère).

Prière est faite aux étrangers et surtout aux chasseurs de nous honorer de leur présence, bon accueil leur sera réservé. Voici le programme de cette fête: Samedi soir, retraite aux flambeaux. Dimanche matin, promenade des Vieux Garçons musique en tête, de suite après, parade à toutes les filles ayant coiffé Saint-Catherine. A 11 heures du matin, tir à l'oise en vol. A midi, toute sur l'Ozon d'un qui à l'autre. A 1 heure, grand banquet à l'hôtel Rivière. De 5 heures à minuit, grand bal et brillantes illuminations.

Echo de la distribution des prix. — Nous apprenons de certains pères de famille, que la répartition des livrets de caisse d'épargne, offerts par différentes personnes, aurait été faite d'une façon peu intelligente. En principe, ces livrets ne devraient revenir qu'aux enfants pauvres; quant aux autres, plus fortunés et tout aussi méritants, on pourrait, sans inconvénient, récompenser leurs mérites par des prix.

La commission du Sôu des Ecoles devrait, il nous semble, prendre l'initiative de cette distribution et la rendre la plus favorable possible aux enfants pauvres. A ce la me le actuel, il arrive ce fait que deux sociétés de St Symphonien qui ont donné chacune vingt francs pour des livrets de caisse d'épargne, n'ont vu aucun de ces livrets distribué à leurs enfants.

Et cependant on sait combien sont nombreux ces derniers! LOIRE. Roanne. — Arrestation. — La nommée Marie Sauvant, âgée de vingt-huit ans, a été arrêtée et écrouée en vertu d'un extrait de jugement, décerné par le parquet de Saint-Etienne.

Correctionnelle. — Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: André Tricaud, dix-huit ans, quinze jours de prison, et Joseph Chavanne, dix-huit ans, dix jours de la même peine pour vol de neuf arbres au préjudice de M. Roustan, imprimeur.

Rive de Gier. — Accident. — Hier, vers les 11 heures du matin, le nommé François Dépoux, âgé de 65 ans, ouvrier à l'usine des Etangs, appartenant à MM. Marrel frères, s'est broyé le main en fermant la porte d'un four Martin.

Après avoir reçu un pansement sommaire dans les bureaux de l'usine, il a été conduit à son domicile où le docteur Schœfflin lui a prodigué ses soins.

Abis. — Les hommes faisant partie de la classe 1876 sont priés de vouloir bien assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 28 août, à 4 heures du matin, au café Ravachol, grande rue Felcin, à l'effet de s'entendre pour l'organisation définitive d'un banquet.

Firminy. — Accident mortel. — La nuit dernière, vers minuit, un triste accident est arrivé dans la maison Dargot, rue Louis-Blanc. Plusieurs jeunes gens célébraient la fête d'un ami le nommé Louis Aymard, âgé de 27 ans. Ils se rendirent avec celui-ci dans la chambre d'un camarade pour y continuer la fête.

Aymard, qui était un peu pris de bisson, se mit au balcon pour y prendre l'air, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba sur le toit d'une hauteur de 4 mètres environ. Ses camarades s'apercevant de sa disparition, se mirent à sa recherche et le trouvèrent mourant.

Aymard a eu le crâne fracassé. Le cadavre a été transporté au domicile de ses parents. C'est aujourd'hui qu'Aymard devait partir pour accomplir sa période de vingt-huit jours. DROME. Valence. — Conseil général. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Loubet.

Le conseil adopte divers crédits pour l'entretien des routes départementales. M. Bizaroli demande au conseil d'autoriser le département à emprunter 181,230 fr. à la caisse des chemins vicinaux.

Sur cette somme, 90,000 fr. seront affectés à réparer les chemins vicinaux ou routes départementales de l'arrondissement de Die, 8,000 fr. pour ceux de Montélimar et 55,000 fr. à la restauration des ponts qui ont souffert pendant les inondations des 16 et 17 juillet. Adopté.

M. Bertrand dépose un vœu demandant l'établissement d'un courrier entre Séderon et Laraille. Sont adoptés: le rachat du pont de Saint-Nazaire-en-Royans; les vœux suivants: vœu demandant la prompte exécution du ligne de Pierrelatte à Nyons; vœu demandant le renouvellement du privilège de la Banque de France, avec répartition des bénéfices; vœu tendant à prendre les précautions pour refouler les vagabonds dans leurs départements respectifs.

La séance est levée à quatre heures. — Le voir de Valence. — Comme on a pu le voir hier dans notre compte rendu du conseil général, 500,000 francs sont trouvés pour l'établissement d'un pont de pierre sur le Rhône, il manqueraient donc 200,000 fr. M. Loubet a dit qu'il ferait tout son possible pour les obtenir du gouvernement.

Nous ne doutons pas que l'honorable président du conseil poursuive son œuvre jusqu'au bout et qu'il obtienne satisfaction, car une ville comme Valence, qui a tant de débouchés du côté de l'Arèche, ne peut rester avec un pont suspendu, ce qui entrave toute communication par voie ferrée avec le département de l'Arèche, qui y trouvera un grand avantage, ainsi que Valence.

Il est donc à espérer que sans peu ce projet sera mis à réalisation à la satisfaction des deux départements. — M. Jules Roche. — M. Jules Roche, ministre du commerce, était hier à Valence. Il a fait une courte apparition à la séance du conseil général et est reparti.

Dîner offert au préfet. — Hier, M. Loubet, président du conseil des ministres, a offert un dîner à M. Siraus, préfet de la Drôme. M. Suzet, secrétaire particulier de M. Loubet, y assistait.

M. Chalant, vice-président du conseil général a porté un toast à M. Loubet. M. le président du conseil a répondu en levant son verre à ses collègues et au préfet de la Drôme.

Le nouvel abattoir. — Les bâtiments du nouvel abattoir sont complètement terminés et vont être remis officiellement à la ville. On nous dit que les travaux sont des mieux exécutés, ce qui fait honneur à l'entrepreneur, M. Dufour, qui a su mener ces travaux avec l'art de son métier; nous l'en félicitons.

Les ouvriers au nombre de 96 ont offert des bouquets à M. David, maire, ainsi qu'à l'entrepreneur; ces bouquets portaient les couleurs franco-russes. Pour les inondés. — Souscription reçue à la préfecture: communes de Beaumont, 25 francs; Beaumont-Martin, 50 fr.; Ruisset, 30 francs.

La foire. — Favorisée par le beau temps, la foire a été bonne; beaucoup de monde; les transactions ont été très nombreuses et les commerçants satisfaits. Comme toujours les pickpockets ont fait leurs petites affaires: Mlle Eugénie Maroux, ménagère à Soyons, s'est vu enlever son porte-monnaie qui contenait environ 20 francs.

Plainte a été déposée à la police. — Un banquet. — M. Dutour en vue de l'achèvement des travaux de l'abattoir, offrira à la municipalité ainsi qu'aux ouvriers de la grosse maçonnerie un banquet qui aura lieu le 4 septembre prochain.

UN DRAME DANS UN PUTTS

Tentative d'assassinat par le fils de la maîtresse de Ravachol. Saint-Etienne, 26 août. Le jeune Rullière, fils de l'ancienne maîtresse de Ravachol, occupé depuis quelque temps en qualité de mineur à la compagnie de La Porchère, près de Villars, ayant été renvoyé hier, devint furieux et déclara qu'il tuerait le chef du chantier. Il a mis ce soir son projet à exécution.

Pénétrant, sans être aperçu par la garde, dans les galeries souterraines, il s'embusqua dans un recoin et attendit au passage le chef. Celui-ci passa quelques instants après. Rullière déchargea sur lui quatre coups de revolver, heureusement sans l'atteindre gravement, puis il prit la fuite.

La gendarmerie de La Fouillouse, mandée, est à sa recherche. Rullière passe pour un anarchiste dangereux; on lui attribue les articles sur les mines parus dans le *Père Peinarth*.

Horrible Vengeance

Marseille, 26 août. Un drame, ayant la jalousie pour mobile, s'est passé dans la matinée, rue du Pavé-d'Amour. Le nommé Ranzias, garçon coiffeur, avait donné un rendez-vous, hier, dans un hôtel meublé de cette rue, à la nommée Hortense Vialatte, domestique, avec laquelle il entretenait depuis longtemps des relations. Les deux amants passèrent la nuit dans l'hôtel.

Une querelle se produisit-elle entre eux? Ranzias menaçait-il sa maîtresse de la quitter? On ne sait. Quoiqu'il en soit, ce matin, la fille Vialatte, profitant du sommeil de son amant, lui répandit

sur le visage et sur le corps le contenu d'une fiole de vitriol. Le malheureux garçon, gravement atteint par le liquide corrosif, a été transporté à l'hôpital dans un état très grave. La fille Vialatte a été écrouée et mise à la disposition du parquet.

A la Frontière italienne

SIX ESPIONS ITALIENS. Chambéry, 26 août. Lundi dernier, six prétendus excursionnistes italiens, qui avaient déclaré aux gendarmes de Bourg-Saint-Maurice, qu'ils appartenaient à des professions libérales, ont été le lendemain, comme ils repassaient le Petit Saint-Bernard, rencontrés par un déserteur italien qui a reconnu parmi eux trois officiers de son régiment.

Il en a fait la déclaration à la gendarmerie. D'importants ouvrages de défense sont en voie d'armement aux alentours de Bourg-Saint-Maurice.

UN TREMBLEMENT DE TERRE

Ce matin, vers cinq heures, deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Lyon, et principalement sur le plateau de la Croix-Rousse. Dans la partie basse de la ville, les secousses, si elles se sont produites, ont été légères, mais, dans les communes situées au nord de Lyon, elles ont été très sensibles.

Les habitants ont eu l'impression d'un violent mouvement de roulis en même temps que les meubles oscillaient et s'entrechoquaient. La secousse paraissait aller du sud-est au nord-est.

D'autre part nous recevons les dépêches suivantes: Riom, 26 août. Ce matin à quatre heures quarante-cinq, un tremblement de terre a occasionné trois secousses successives de plus en plus violentes.

Dans les appartements, tous les meubles ont oscillé. Une partie de la population a été réveillée. Il n'y a eu aucun accident.

Riom, 26 août. On a ressenti, à 10 heures 1/4, une nouvelle et très violente secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit souterrain. Un terrassier a été renversé dans une fosse. La population est émue.

Une autre secousse a été signalée à 3 heures, ce qui porte à cinq pour aujourd'hui les tremblements de terre. Deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Montluçon, l'une à 5 heures du matin, l'autre à 10 heures.

La première, assez violente, a duré cinq secondes. Il n'y a pas eu d'accidents. Clermont-Ferrand, 26 août. Le sismographe de l'observatoire du Puy-de-Dôme a enregistré un tremblement de terre. Le balancier a marqué un centimètre d'écart.

C'est le premier phénomène de ce genre constaté depuis la construction de l'observatoire. Le Puy, 26 août. Ce matin, vers les cinq heures, un léger tremblement de terre s'est ressenti dans la ville du Puy et probablement dans toute la contrée.

L'oscillation a duré de sept à huit secondes et a été assez marquée pour que nombre de personnes, notamment celles qui étaient couchées, s'en aperçoivent et éprouvent même une certaine frayeur, croyant voir leur maison s'écrouler.

Beaucoup se sont mises aux fenêtres et ont été très étonnées de ne rien voir d'anormal. Serrières, 26 août. Ce matin nous avons ressenti deux secousses de deux ou trois secondes environ. La première a eu lieu vers 5 heures du matin, la deuxième vers 10 heures. Les oscillations paraissent aller de l'ouest à l'est.

Valence, 26 août. Ce matin, vers 4 heures 22 minutes, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Valence. Dans certains quartiers, des meubles ont bougé et les objets qui se trouvaient dessus ont été renversés.

Lyons

NOS ÉCHOS. Le temps. — Observations du journal, 26 août, 4 heures soir. Hauteur du baromètre: 765 — Température + 20,6. — Direction du vent: N. Maximum de température dans les 24 heures + 30,8. — Minimum de température dans les 2

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LE CHOLÉRA

Berlin, 26 août. La Gazette de l'Allemagne du Nord publie les lignes suivantes d'après une communication du docteur Koch. On ne peut plus douter que le choléra asiatique ne sévise à Hambourg et à Altona d'une façon menaçante. On a pris dans ces deux villes toutes les mesures nécessaires pour combattre l'épidémie, on a organisé un service d'informations pour faire publier chaque jour par l'office sanitaire la liste des cas de maladie et les décès. Une commission composée des représentants de tous les gouvernements confédérés se réunira aussi ici demain, dans l'après-midi, pour étudier les mesures qui doivent être prises pour préserver le reste de l'empire du danger qui le menace.

LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE

Marseille, 26 août. Le conseil municipal, réuni dans la soirée, a adopté des vœux : 1° En faveur du transfert d'Aix à Marseille de la cour d'assises et des facultés des lettres et de droit; 2° en faveur de la voie ferrée de Marseille à Calais; 3° pour la création d'un canal de Marseille au Rhône, et 4° pour faciliter le concours des syndicats aux adjudications des travaux des communes.

MINEURS FRANÇAIS ET BELGES

Lens, 26 août. Un escadron du 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, venant de Lille, est arrivé à Drocourt où on craint des troubles ce soir.

DOUBLE TENTATIVE D'ASSASSINAT

Besançon, 26 août. Une double tentative d'assassinat a été commise cette nuit, au village de Thise, près de Besançon. Les époux Bernard ont été assommés à coups de marteaux. Les assassins ont volé 1.800 francs. L'état des victimes est grave.

ÉMEUTE EN RUSSIE

Catherinoslaw, 26 août. On signale de la province de Catherinoslaw une récente émeute causée par une tentative de la police de conduire à l'hôpital de Youzova une femme atteinte du choléra.

TROIS CENTS VICTIMES

Mais les cosaques ont mis 200 ouvriers hors de combat. L'émeute a recommencé le lendemain par la dévastation de l'hôpital, de l'église, d'une pharmacie et par l'incendie des maisons occupées par les cosaques qui, dès lors, impuissants contre une dizaine de mille d'ouvriers, furent pour la plupart tués.

ARRIVÉE DE L'OXUS

Marseille, 26 août. Le paquebot français « Oxus », courrier de Chine et du Japon, est arrivé ce soir à 5 heures 1/2, ayant à bord 123 passagers, dont une vingtaine de militaires.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 26 août. Les journaux du Tonkin arrivés ce soir par le paquebot français l'Oxus, courrier de Chine, publient les renseignements suivants : La fête nationale du 14 Juillet a été célébrée partout avec beaucoup d'éclat au Tonkin et en Annam.

COMMUNICATIONS DIVERSES

409 de ligne. — Tous les anciens soldats du 109<sup>e</sup> ligne sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir samedi, à huit heures, comptoir Maurice, rue Saint-Pierre, 20.

PHIC DU SERPENT. — Grands Rabais

Le directeur de l'Asile départemental déclare que la nommée Coq est accouchée d'un enfant du sexe masculin le 2 août 1893. Bron, 3 août 1893.

FÊTE DE BELLECOUR

L'organisation de la fête de bienfaisance qui sera donnée le 4 septembre sur la place Bellecour se poursuit avec la plus grande activité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Ravarin fait adopter un projet transférant au n° 14 de la rue Tête-d'Or, la gendarmerie des Brotteaux, à partir du 30 juin 1893. La durée du bail sera de 15 ans, le prix de 2.900 francs.

Le conseil, sur la proposition de M. Farges, décide la création, à Jasnoux, de quatre foires qui seront tenues les 23 avril, 25 juillet, 14 octobre et 26 décembre.

Un homme 29 ans sachant conduire et soigner les chevaux, demande une place de cocher ou homme de peine. S'adresser Dubiez, rue Vilherlot, 32.

LES VINS BLANCS MUSCATS

L'Archevêché de Carthage sont les meilleurs vins de desserts et de soirées. On les trouve dans tous les dépôts de la Maison COUTURIER.

ANTICOR BRELAND

Anticor Breland Montchat-Lyon (mét. arg.) 4 f. 25 ch. m. d. dech. et coiff.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, Bonnets et Coiffures, deuil, etc. Parures de Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

attendu le jour de l'ouverture pour entrer à Lyon.

Il y a même des gourmets qui soutiennent que le gibier est beaucoup plus savoureux avant ce jour qu'après.

On a vu l'autre jour avec quel empressement une partie du conseil municipal de Lyon accordait une concession dans notre ville à un Français né en Allemagne, puis re-naturalisé Français depuis trois mois.

L'autre jour, un Lyonnais, M. B..., gendre du propriétaire d'un grand café de la rue de la République, allait en voyage de noces avec sa jeune femme faire une visite à des parents qu'il n'avait pas vus depuis quinze ans.

Le soir, il trouvait chez lui une lettre qui l'invitait à se rendre immédiatement chez le « Kreisdirector ».

Là, ce langage lui fut tenu : — Avez-vous un passeport ? — Non, puisqu'il n'en est pas besoin.

— Hé bien ! monsieur, vous oubliez qu'il y a un arrêté de police qui nous donne le droit de vous renvoyer dans votre pays puisque vous n'avez pas de passeport.

— Mais... — Demain matin, il y a un train à neuf heures et vous le prendrez.

— Mais je ne peux pas partir ainsi ; j'attends des lettres, j'attends de l'argent ! — On ne le rendra qu'à midi.

— C'est bien, vous partirez demain à une heure. Et notre bon Lyonnais fut obligé de prendre le train à une heure avec sa jeune femme. Sans commentaires, n'est-ce pas ?

Conseil Général du Rhône

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Clapot.

LE SCANDALE DE BRON

Avant de passer à la discussion de l'ordre du jour, M. le docteur Masson demande à l'administration des explications sur le scandale de Bron relaté dans l'Écho de Lyon. Il s'exprime ainsi :

Messieurs, je prie M. le préfet de fournir des explications sur un fait très grave, signalé par un journal, qui se serait passé à l'hospice de Bron. Vous connaissez tous le fait auquel je fais allusion, je ne le rappellerai donc pas.

M. le préfet. — Le fait signalé est exact. L'administration a été avertie qu'une femme, aliénée depuis cinq ans, était accouchée dans l'asile. J'ai ordonné une enquête qui déterminera les responsabilités. Mais je suis tenu à une grande discrétion, car une action judiciaire est intentée par un des proches parents de la victime, et je ne puis entraver l'œuvre de la justice.

Dans tous les cas, le conseil général peut être assuré que la moralité recevra satisfaction et que nous n'hésiterons pas à sévir contre les coupables.

M. le docteur Masson. — Pourquoi l'administration de l'asile n'a-t-elle rien dit avant l'accouchement ?

M. le préfet. — Je le répète, une enquête est ouverte ; aussitôt qu'elle sera terminée, l'administration fera son devoir.

L'ORDRE DU JOUR

On aborde ensuite la discussion de l'ordre du jour : M. Ravarin donne lecture du rapport de M. l'ingénieur Petit, sur le service de contrôle des tramways.

Le Tramway de Neuville

M. Ravarin, à ce sujet, appelle l'attention du conseil sur le tramway de Lyon à Neuville, il rappelle l'incident du 23 juillet et demande au préfet le résultat de l'enquête que ce fonctionnaire a dû ordonner et les mesures qu'il a dû prendre pour éviter le retour d'une semblable catastrophe.

M. le préfet répond que l'enquête faite par M. l'ingénieur Petit établissant l'accident est dû au mécanicien qui a été blessé. Cet employé sera poursuivi correctionnellement. L'administration fait strictement surveiller l'exploitation de la ligne par les agents du contrôle ; si une irrégularité dans le service se produisait, l'administration le viendrait aussitôt.

M. le Dr Masson affirme que des irrégularités dans le service sont journellement commises. Lui-même a vu un convoi ayant perdu 13 minutes dans la première partie du parcours, arriver à l'heure exacte au point terminus de la ligne. La vitesse prévue par les règlements n'a donc pas été observée.

M. le Préfet répond que c'est là un cas isolé, car des ordres très sévères ont été donnés aux agents de surveillance ; la vitesse a été ralentie, la longueur des trains diminuée.

Le conseil, dit-il, peut être assuré que nous nous montrerons rigides observateurs de la loi, et réprimerons les abus aussitôt que nous les connaîtrons.

M. Lagrange essaye de justifier la direction de la compagnie qui, d'après lui, est une direction modèle.

QUESTIONS DIVERSES

M. Ravarin fait adopter un projet transférant au n° 14 de la rue Tête-d'Or, la gendarmerie des Brotteaux, à partir du 30 juin 1893. La durée du bail sera de 15 ans, le prix de 2.900 francs.

Le conseil, sur la proposition de M. Farges, décide la création, à Jasnoux, de quatre foires qui seront tenues les 23 avril, 25 juillet, 14 octobre et 26 décembre.

Une demande de subvention de 20.000 fr. en faveur de l'hospice de Beaujeu, est repoussée. Toutefois le conseil, sur la proposition de M. Sornay, décide qu'il appuiera une demande de subvention que l'hospice adressera à l'État.

M. Desigaud fait voter un secours de 100 francs à la veuve d'un ancien employé.

M. le docteur Masson donne lecture du rapport de M. le vétérinaire Verne concernant le service des épirotiques. Il trouve ce document incomplet. M. Verne s'est occupé un peu trop de statistique, pas assez des maladies infectieuses des bestiaux et des moyens de les combattre.

Sous le bénéfice de ces observations, acte est donné du dépôt de ce rapport.

Acte est donné également du rapport de M. Petit sur les chemins de fer d'intérêt local.

Le conseil statue ensuite sur plusieurs autres dossiers de peu d'importance.

M. le président dit que plusieurs conseillers ont fait une proposition de congé. Le conseil se séparerait le lendemain samedi pour reprendre lundi 5 septembre le cours de ses séances. Mis aux voix cette proposition est adoptée.

MM. Carrel et Sornay appellent l'attention de l'administration sur l'infortuné des agriculteurs de leur canton, victimes des orages.

M. le préfet répond qu'il demandera pour eux des secours exceptionnels.

L'AMNISTIE

M. le Dr Masson dépose sur le bureau un vote revêtu de plusieurs signatures, demandant l'amnistie pour tous faits politiques, qualifiés crimes ou délits et faits connexes.

M. le préfet fait observer que ce vote étant un vote politique, ne peut être discuté. Il demande la question préalable.

M. Garapon réclame le renvoi à la commission. Cette proposition appuyée par M. le docteur Masson est adoptée.

Persone ne demandant plus la parole, la séance est levée à 4 heures.

LE SCANDALE DE L'Asile de Bron

Huit ans d'internement. — La maternité d'une folle. — Une fausse déclaration d'état civil. — Le scandale découvert. — L'Administration de l'asile de Bron. — Refus de renseignements. — A la Préfecture. — Une prétendue explication. — Demande en désaveu de paternité. — Les Responsabilités.

Il ne saurait plus être question de garder une réserve maintenant bien inutile. On verra au compte rendu de la séance d'aujourd'hui au conseil général que M. le docteur Masson a interpellé l'administration sur les faits que nous signalons hier, — nous allons donc dire la vérité tout entière.

La Nouvelle

Le 9 août, M. Milan, tisserin à Saint-Forgeux, et père d'une grande jeune fille de quinze ans et d'un garçon de douze ans, recevait de la mairie de Bron une lettre lui annonçant que sa femme avait accouché à l'asile d'un enfant du sexe masculin, enregistré le 2 août sous le nom d'Etienne et mentionné « né de père inconnu ».

C'est ainsi que la fiche — signée Tondou, directeur de l'asile — avait été délivrée sans autre explication au secrétaire de la mairie de Bron.

Celui-ci trouvant très extraordinaire — et il y avait de quoi — qu'une femme mariée accouchât à Bron d'un enfant né d'un père inconnu, avait pris conseil de son collègue de Villeurbanne qui lui avait dit de prévenir M. Amblard, maire de Bron, attendu qu'il se doutait là, de quelque grosse irrégularité. M. Amblard — un honnête administrateur — s'était empressé de prévenir M. Milan — et c'est ainsi que ce dernier apprenait par hasard que sa femme l'avait rendu père.

La Situation

Or, voici quelle était la situation de M<sup>me</sup> Milan. Depuis huit ans elle était internée à l'asile de Bron, où sa pension était payée moitié par la commune et moitié par les finances du département.

Elle n'est pas — comme on essaye déjà de le dire — hystérique ou folle érotique (car nous verrons tout à l'heure les explications de M. Gravier, secrétaire général de la préfecture), elle est devenue idiote, sans volonté, sans défense, ne reconnaissant plus même ses enfants — c'est une malheureuse absolument passive ; — voilà pour son état.

On juge de l'émotion de M. Milan. Cette aventure était scandaleuse au possible, — et, chose plus grave, le faux commis par l'administration de l'asile le rendait père d'un enfant qui ne lui était rien.

On sait, en effet, que si une action en désaveu de paternité n'est pas intentée par le mari — et cela dans les deux mois du jour où il apprend sa situation — l'enfant est regardé par la loi comme son enfant légitime et arrive, comme ses frères et sœurs, au partage de sa succession. Naturellement, s'il ignore tout, c'est après sa mort la possibilité d'un débat de famille plus que déplorable, — et cette situation venait de lui être faite de propos délibéré par l'administration de Bron. On lui avait sciemment caché la naissance de cet enfant, et sous cette rubrique, père inconnu, et sous ce nom, Etienne, on l'avait déclaré à la mairie, baptisé, puis envoyé à la Charité où il est encore.

C'est alors que tout courant, M. Milan, accompagné du secrétaire de M<sup>me</sup> Hugnet, avocat, arrive de Saint-Forgeux à Lyon, puis à Bron, où il demande à voir M. Tondou.

On lui répond que M. Tondou est absent. Il demande alors à parler au secrétaire de M. Tondou, il explique qu'il vient de recevoir une lettre de la mairie de Bron, et il demande, anxieux, ce qu'il y a de vrai dans cette déplorable affaire.

M. le secrétaire se contente de lui répondre avec l'urbanité qui est le privilège de l'administration française : — Je n'ai rien à vous dire. Je sais ce que c'est que cette affaire-là, mais je n'ai rien à vous dire.

Et il n'en a pas un mot de plus, car le monsieur, il n'a pas eu pitié du chagrin, de la honte de ce pauvre homme, il n'a pas même eu dans la pensée que l'administration venait, par son incurie, de laisser commettre un épouvantable scandale qui rejallissait sur ce père de famille, il a envoyé promener M. Milan et le secrétaire de M<sup>me</sup> Hugnet. — Dame, M. Tondou n'était pas là, et il avait autre chose à faire qu'à répondre aux plaintes de ce tisserin de Saint-Forgeux !

A la Préfecture C'est alors que M<sup>me</sup> Hugnet s'est décidée à aller lui-même à la préfecture pour obtenir les renseignements qu'on refusait si étrangement au mari de Mme Milan.

Là, ç'a été une autre scène. Il paraît que la visite de la veille avait cependant

ému ou M. Tondou ou ceux qui le remplaçaient, quand il n'y est pas et qu'il s'occupe d'agriculture, au lieu de veiller à ce que se passe dans son asile.

M. Gravier répond négligemment à M<sup>me</sup> Hugnet : — Effectivement, je sais de quoi il s'agit, il y a même une enquête. C'est très fâcheux, mais on n'y peut rien, maintenant que c'est fait !

Or, de deux choses l'une : Ou M. Gravier qui, lui aussi, s'occupe de Bron... de l'autre côté de la porte, n'a rien su avant la veille du jour où il a reçu M<sup>me</sup> Hugnet, et alors son histoire d'enquête est de la haute fantaisie administrative, — ou il a, en effet, été prévenu en temps utile, et alors, lui aussi, est complice de l'acte inqualifiable commis par l'administration, en cachant au père ce qui était arrivé et en falsifiant ainsi l'acte de l'état-civil de cet enfant ; — il peut choisir.

D'ailleurs, il donne de ce qui s'est passé à Bron des explications aussi fantastiques que sa première affirmation. Il dit : « La chose a dû se produire à la buanderie, où les fous et les folles se rencontrent. Un fou provoqué par cette malheureuse aura commis l'acte dont les conséquences sont si fâcheuses... »

Cette explication, si elle satisfait M. Gravier, ne satisfait pas autant l'opinion publique.

Et comme nous le disait hier l'honorable conseil de M. Milan : La malheureuse mère est idiote, sans volonté, ni défense. Qui donc a abusé d'elle ? Un aliéné ? Mais le quartier des femmes est soigneusement isolé — et le contribuable a le droit d'espérer que la surveillance est sérieuse et que l'établissement de Bron n'est pas une maison de tolérance à l'usage des aliénés, sous la surveillance des gardiens ?

Si ce n'est pas un aliéné, quel est donc le coupable ? Comment l'administration de Bron a-t-elle pu garder si longtemps le silence ! A-t-elle ignoré la grossesse ? Qui l'a cachée ? Avec quelle complicité ? Dans quel but ?

La direction a placé l'enfant à la Charité ; pas plus pendant la grossesse qu'après la naissance, elle n'a prévenu M. Milan.

L'opinion publique a le devoir de demander la plus rigoureuse enquête. L'accident est invraisemblable et, alors, il y a un crime puis-je y a viol.

Quoiqu'on a une mère, une femme, une sœur, une fille dans l'établissement se demande avec anxiété de quels soins et de quel respect sont entourés les malades.

Si un scandale n'ébruitait pas de semblables mystères, quelle sécurité ont donc les familles ?

Nous espérons que l'information judiciaire, dont a parlé M. le préfet du Rhône, ne consistera pas en une vaine formalité administrative et que la lumière sera faite complètement sur ce scandale.

L'opinion ne se contentera pas d'à peu près — et des morts, non encore oubliés, ont rendu le public susceptible ! Qu'on y songe !

CONCLUSION

Nous ajouterons que cette affaire, en effet, ne se passera pas en enquêtes pour rire et en farces administratives.

M. Milan a déposé une plainte au procureur de la République, et il a intenté une action en désaveu de paternité, — et il est heureux d'avoir trouvé un homme de loi pour lui donner ce conseil, sans cela, ignorant des articles du code, il devenait bel et bien dans deux mois, père légal de ce petit bâtard qui doit le jour à la belle surveillance de l'administration de Bron.

D'autre part, une interpellation, comme nous le disions au début, a été faite, sur ce sujet, par le docteur Masson au conseil général.

D'ailleurs, les explications données hier par M. Gravier ne tiennent pas debout. A la buanderie, devant une foule de fous, cette pauvre femme idiote, presque incapable de faire aucun mouvement, n'a provoqué aucun autre aliéné. D'autre part, si des aliénés de sexe différent se trouvent là sans surveillance, ce n'est pas une excuse, c'est un grief de plus contre l'administration, qui autorise ces promiscuités. On bien, si cet attentat — un véritable vol, étant donné l'état de la malade — a été consommé par un employé de l'asile, c'est que ce personnel est à surveiller sévèrement lui-même — et que la police de l'asile est à réformer de fond en comble.

Dans tous les cas, il y a une très grave responsabilité encourue par une administration qui, pour éviter de justes reproches, est allée jusqu'à commettre un véritable faux en écritures publiques — avec les conséquences que l'on sait — et celles qui auraient pu se produire encore.

Voici d'ailleurs, pour l'édification de nos lecteurs, la copie des deux pièces officielles qui ont mis en suspicion le secrétaire de la mairie de Bron et lui ont permis de prévenir l'honnête père de famille qui, finalement, allait être victime des fantaisies de trop fantaisistes administrateurs :

Je soussigné, docteur Paret, certifié que la nommée Françoise Coq est accouchée d'un enfant du sexe masculin le 2 août 1893. Bron, 3 août 1893.

Signé : Dr PARET. Le directeur de l'Asile départemental déclare que la nommée Coq, Française, âgée de 38 ans, est accouchée audit asile, le 2 août 1893, à onze heures 45, d'un enfant du sexe masculin, auquel il a été donné le prénom d'Etienne, fils de père inconnu. Bron, le 2 août 1893.

Signé : TONDU. Théâtre Guignol, rue Bugaud, 136. — Tous les samedis et dimanches, soirées de famille ; grand succès des Lilliputiens dans leurs deux comiques.

Phic du Serpent. — Grands Rabais

409 de ligne. — Tous les anciens soldats du 109<sup>e</sup> ligne sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir samedi, à huit heures, comptoir Maurice, rue Saint-Pierre, 20.

Oullins. — Société d'économie et de philanthropie girondine et ripagérienne, réunion samedi 27 courant, à 7 h. 1/2 du soir, café Delvaque, au pont d'Oullins.

Ordre du jour, fixation de la date et du lieu du banquet, signature des statuts, questions diverses.

Union artistique. — Dimanche, 28 août, clôture annuelle des grands bals d'été dans les jardins du café Jallat, 21, rue de la Madeleine.

A cette occasion, grande fête de 7 h. 1/2 à 11 heures du soir. Nombreux orchestres. Prix d'entrée, 0.30 cent.

Anciens militaires du 32<sup>e</sup> de ligne. — Samedi, 27 courant, à 8 h. 1/2, réunion au local, café Ménétrier, rue Mollière, 60. — Adhésions au banquet.

Les soutiens de la vieillesse. — La commission de la fête annuelle de la société qui doit avoir lieu le 16 octobre, cours Lafayette, 145, Concert de l'Horloge, est priée de se réunir le samedi 27 courant, à 8 heures du soir, au siège social, avenue de Saxe, 220, chez M. Jambon. — Présence indispensable.

modifications aux courses à pied, dont le parcours a été définitivement fixé à 4 kilomètres, soit 12 fois le tour de la piste, il a en outre décidé que seuls les membres des sociétés de gymnastique lyonnaise pourraient prendre part aux courses.

Nous faisons des vœux pour l'entière réussite de la fête organisée par la société aéronautique lyonnaise, car le produit net de la recette sera intégralement versé aux œuvres des petites filles des soldats et des enfants pauvres de la ville de Lyon.

Avis. — Les sociétés qui ne se sont pas encore fait inscrire pour les courses sont priées de le faire sans retard au siège social, 3, rue Paul-Bert, pour permettre d'arrêter le programme.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 27 août, 236<sup>e</sup> jour de l'année. Premier quartier le 30 ; Pleine lune le 8. Soleil : lever, 5 h. 11 ; coucher, 6 h. 50.

Grève contre le gaz. — Dans sa séance plénière du 25 courant, la commission centrale a procédé à la réélection de son bureau, qui est ainsi composé : M. Pallière, rentier, président ; Docteur Cotton, vice-président ; Gontier, horloger, vice-président ; André, chimiste, trésorier ; Laupia, alimentation, trésorier ; Fournier, fabricant de corsets, secrétaire ; A. Paviot, porcelaine et cristaux, secrétaire ; Philippe, pharmacien, sténographe ; Pellat, banquier, archiviste.

Les demandes de renseignements devront être adressées au siège, place des Terreaux, 16. Une permanence est organisée et se tient à la disposition de tous les consommateurs, grévistes ou non, tous les jours non fériés, de 3 à 5 heures.

Les commissions d'organisation des communes urbaines désireuses de se mettre en grève sont invitées à s'adresser sans délai au siège.

Le mariage ou la mort. — Mlle F. J..., 48 ans, repasseuse, montée de la Grande-Côte, habite maritalement avec un sieur F. M..., de deux ans plus âgé.

Hier soir à sept heures, la fille J... tentait de se jeter dans le Rhône du haut du pont Morand.

Au poste où elle fut amenée, elle déclara que son amant lui avait promis le mariage et que, désespérée, elle avait préféré le suicide au déshonneur.

M... a été appelé et a déclaré que toutes les pièces relatives à leur prochaine union étaient déposées à la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement. Mlle J... n'aura donc pas à recommencer son acte de désespoir.

Accident. — Le jeune Durand, âgé de six ans, demeurant chez ses parents, rue Pouteau, 20, a été victime d'un accident hier soir à 5 heures.

Durand qui s'amusa sur les bords de la Saône, près du pont du Change, avait quitté ses chaussures et se disposait à se mettre à l'eau, lorsqu'il poussa un cri. Son pied venait de porter sur un morceau de verre qui lui a fait une large entaille.

Le blessé a été transporté à la Charité.

La misère. — Sur la réquisition de M. Accourt, garçon boulanger, 52, rue Moncey, on a arrêté un pauvre hère, B. A..., maçon, inculpé de vol de quatre kilos de pain.

A... avait profité de ce que le garçon boulanger distribuait sa marchandise dans la rue Paul Bert, 18, pour s'emparer de deux pains.

Concours de marche du 7<sup>e</sup> arrondissement. — Le comité a l'honneur de rappeler une dernière fois à toutes les personnes qui désirent prendre part à la course à pied du 11 septembre, que le dernier délai d'inscription est fixé au 31 août.

Le prix de l'inscription est de 1 fr. 50. Le prix en espèces seront de 100, 80, 60 et 30 francs et de nombreux lots en nature.

Les adhésions sont reçues tous les jours au café Deschamps, place du Gouvernement.

Notes. — Ce soir, réunion générale pour communications importantes. Les coureurs sont priés d'y assister.

Chemin de fer de l'Ouest-Lyonnais. — A l'occasion de la fête patronale de la commune de Craponne, dimanche 28 août, un train spécial aura lieu entre cette commune et Lyon.

Ce train dessertira toutes les gares intermédiaires. Départ de Craponne à 11 heures 35 du soir.

Casino des Arts. — Le Casino des Arts ouvre ce soir, ses portes au public, avec une salle entièrement restaurée et une troupe de premier ordre, dont les premiers sont trois attractions de choix.

Les Montrose, des gymnastes admirables réalisant le dernier mot de la souplesse, le triple saut périlleux.

Les Smith, mimes anglais, qui joueront une pièce fantastique, la Statue, avec le célèbre cancan anglais O'Sam.

Puis les sœurs Alexandrov, virtuoses chorégraphes du siècle. Mollivier, Henry, Perraud, Ouyrier, et M<sup>me</sup> Millarès, Suzy, de Gastyna, Jonquères, Bassy, etc.

Ajoutez que le prix des places a été diminué dans une large mesure, de telle sorte que les habitués du Casino auront ainsi, tout à la fois, un spectacle artistique et à bon marché.

Théâtre de Carbonnières. — Ce soir, La Fille du Régiment. Demain dimanche, de 4 à 6 heures, concert symphonique par l'Orchestre du Grand-Théâtre ; à 8 heures, feu d'artifice ; à 9 heures, bal.

Mardi 30 août, première représentation du Barbier de Séville, donnée au bénéfice des artistes de la troupe.

Concert de l'Horloge. — Tous les soirs une foule envahit la salle de concert pour admirer

ROCAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

J'ai déjà eu des affaires avec la rousse, la correctionnelle m'a pincé. Tel que tu me vois je sors de la colonie pénitentiaire, ou plutôt j'ai filé... Ça m'est égal d'être repincé, vu que je n'ai pas le sou; mais tu feras une bonne affaire de me prendre. Tu es seule et tu es vieille; quoique voleuse, tu ne vauds pas cher à l'ouvrage, et je te donnerais un bon coup de main, moi.

Lorsque Colar et Léon Rolland arrivèrent, le cabaret était désert, du moins la salle principale, celle où l'on voyait des bancs entourant des tables carrées couvertes d'une toile cirée grasseuse, un comptoir en étain surchargé de pots, une sorte d'étagère au-dessus du comptoir, où l'on voyait rangées en ordre symétrique bon nombre de bouteilles entamées et portant diverses étiquettes, telles que par exemple, crème des amants heureuse, ratafia des braves, élixir de la Chartreuse-verte (sic), et quelques autres dénominations non moins pompeuses.

elle va bien l'épouse à m'sieu Colar, risana le drôle. Tu es donc marié? demanda naïvement Léon à l'oreille de son guide. Oui, à l'arrondissement où le divorce est permis. Est-ce que vous avez divorcé, m'sieu Colar? demanda Rocambole en goguenardant. Avec madame mon épouse, oui, jeune drôle! répondit Colar en prenant le bambin par l'oreille.

nom pompeux de cabinets dans la bouche de la veuve et qui étaient séparées par une cloison assez mince. Rocambole ouvrit avec fracas la porte du cabinet jaune, dont tout l'ameublement se composait d'une table et de quatre chaises accompagnées de lithographies ornant les murs et représentant les quatre saisons. Le cabinet jaune possédait l'Automne et l'Été, — le cabinet vert était agrémenté de l'Hiver et du Printemps.

tranche de fromage dans ses deux mains. Colar poussa le coude à Léon d'une façon qui voulait dire: « Laisse-moi faire et questionner l'enfant. » Puis il dit à Rocambole en clignant de l'œil: Dis donc, jeune « mâme », peut-on te proposer deux rones de derrière? Pourquoi faire, m'sieu Colar? Ah! voilà, dit Colar, faut être fin... Je suis d'ambre, moi.

Tu le vois, dit-il à Colar avec une sorte de découragement, l'enfant ne sait rien... Tu crois? Colar fit un signe de tête affirmatif et posa en même temps un doigt sur ses lèvres, pour lui recommander le silence. Les deux convives qui avaient retenu le cabinet vert montèrent l'escalier. Colar entra par la porte et jeta au dehors un rapide coup d'œil.

Chute et déviation de Matrice CONTRE PREUVE PARET, rhabilleur Pl. Victoires, 4, au 1er, Lyon

Cabinet de 7 à 10 h. du matin et de 5 à 8 h. du soir C'est le 1er Septembre que MME CLAUDIA ouvrira son cabinet de Lyon, 4, rue Centrale, au 3me.

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

CAISSE MUTUELLE Siège social: 32, rue Centrale, LYON ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITALUX Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr GEBHART.

VOGUE DE PERRACHE AU PETIT ÉLYSÉE: GRAND BAL DIRECTION, Eugène GUILLOUD Installé cours du Midi (côté Rhône), en face de la rue de la Charité.

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER 6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & CIE Démolition du Quartier Grolée BOIS à BRULER

ON OFFRE Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de Lyon-Étigny et de Lyon à Trévoux

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE: Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS: chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 26 Août 1892 Table with columns for various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS Du 26 Août 1892 Table with columns for government bonds and other securities.

APRÈS BOURSE Du 26 Août Table with columns for market prices of various goods.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 26 Août 1892 Table with columns for silk quality and prices.

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche 352 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES PRESSEURS PERFECTIONNÉS

ALAMBICS, CHARRUES VIGNERONNES Tarifs envoyés franco

CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

HERNIES Guérison sans opération ni bandage

ÉTAT-CIVIL DE LYON Table with columns for births, marriages, and deaths.